



Réception par le préfet : 30/01/2018 Publication: 30/01/2018



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 JANVIER 2018 -

DÉCISION N° 18 - 01 - 001

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 décembre 2017 s'est réuni le 19 janvier 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents:

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 1 : Le transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne La Métare auprès du SDIS de la Loire.

Le bureau du conseil d'administration, lors de sa séance du 2 juillet 2015, avait décidé de solliciter un notaire pour effectuer le transfert en pleine propriété du bâtiment et du terrain d'assiette de la caserne de Saint-Etienne La Métare.

Il est ici proposé de modifier la procédure envisagée et ainsi de rédiger un acte administratif et non un acte notarié tel qu'initialement prévu.







En effet, en commun accord avec la Ville de Saint-Etienne, cette modification de procédure permettrait à l'établissement public départemental de ne pas engager des frais d'acte notarié.

Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du conseil d'administration autorise la rédaction d'un acte administratif dans le cadre de la procédure de transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne La Métare auprès du SDIS de la Loire et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces y afférent.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT